

Meulan-en-Yvelines, le 31 janvier 2019

Chère Collègue,  
Cher Collègue,

Je vous remercie de bien vouloir assister à la séance du Conseil municipal qui aura lieu en Mairie, salle du Conseil municipal, le :

MERCREDI 06 FEVRIER 2019 à 20H30

ORDRE DU JOUR :

- Désignation du secrétaire de séance,
- Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2018,
- Communications,
- Compte rendu des décisions prises par le Maire, conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :
  - Décision 2018-69 : Rénovation et extension de caméras sur le territoire de la ville de Meulan-en-Yvelines,
  - Décision 2018-70 : Convention d'objectifs et de moyens avec le Théâtre du Mantois,
  - Décision 2018-71 : Convention "Présence d'artiste" avec Valérie LOISEAU,
  - Décision 2018-72 à 2018-84 : Conventions de prêt de gymnase, stade, terrains de pétanque et tennis aux associations sportives de Meulan-en-Yvelines,
  - Décision 2018-85 : 17M04 – Restructuration de la mairie – Modification n°4 lot n°3 (avenant),
  - Décision 2018-86 : 17M04 – Restructuration de la mairie – Modification n°3 lot n°2 (avenant),
  - Décision 2019-01 : 17M04 – Restructuration de la mairie – Modification n°4 lot n°2 (avenant),
  - Décision 2019-02 : Création d'un espace couvert pour l'école Paul Valéry.
- Délibérations :
  1. Mise à jour de la liste des emplois concernés par les astreintes Police municipale,
  2. Modification du tableau des effectifs – transformation de poste,
  3. Délibération de principe – dispositif « Action Cœur de Ville »,
  4. Exploitation du Multiaccueil – principe du passage au contrat de concession,
  5. Délégation de service public pour l'exploitation des marchés communaux – révision des droits de place,
  6. Subvention « Départemental équipement 2017-2019 »,
  7. Vote des taux des impôts locaux 2019,
  8. Budget primitif 2019,
  9. PLUi - avis de la commune de Meulan-en-Yvelines (accès au dossier complet du PLUi par lien dématérialisé fourni par mail ou en consultation sur un poste informatique mis à disposition aux Services techniques).
- Questions diverses (sous réserve de dépôt).

Je vous prie d'agréer, Chère Collègue, Cher Collègue, l'expression de ma considération distinguée.



Le Maire  
Vice-président de la Communauté Urbaine GPS&O  
Conseiller départemental des Yvelines

Cécile ZAMMIT-POPESCU